



DÉTECTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI DANS LES LACS :

À BARBOTTES
DES PINS
EN CŒUR
GODIN
MARIE-LOUISE
ROCHON
SPORT
VERT

POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL



Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre

Septembre 2016

TABLE DES MATIERES

1. MISE EN CONTEXTE.....	2
2. MÉTHODOLOGIE	2
3. RÉSULTATS	3
4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR CHAQUE LAC	3
Lac Rochon	4
Lac Marie-Louise	5
Lac Godin.....	6
Lac des Pins	7
Lac à Barbottes.....	8
Lac en Coeur.....	9
Lac Vert	10
Lac Sport.....	11
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	12

Ce rapport est rédigé par Pierre-Étienne Drolet, chargé de projets – Plan directeur de l’eau

1. MISE EN CONTEXTE

Au printemps 2016, la municipalité de Lac-Saint-Paul a mandaté le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) pour effectuer l'inspection visuelle de huit lacs de la municipalité afin de détecter et d'inventorier la présence de myriophylle à épis (*myriophyllum spicatum*). Cette espèce exotique envahissante originaire d'Eurasie ayant déjà colonisé rapidement le lac Saint-Paul, la municipalité souhaitait savoir si d'autres lacs de son territoire étaient atteints.

Les lacs ciblés pour l'inventaire sont les suivants :

- Rochon*
- Marie-Louise
- des Pins
- Godin
- À Barbottes
- Vert
- En Coeur
- Sport

*Le lac Rochon, qui est partagé entre les municipalités de Lac-Saint-Paul et de Chute-Saint-Philippe, a été inventorié en entier grâce à la collaboration financière des deux municipalités.

2. MÉTHODOLOGIE

Les huit lacs ont été inventoriés par M. Pierre-Étienne Drolet, biologiste chargé de projets au COBALI, entre le 24 août et le 13 septembre 2016, soit durant la période où les plantes aquatiques atteignent leur développement maximal et que les épis matures du myriophylle à épi émergent de l'eau. Tous les lacs ont été inventoriés à bord d'une embarcation fournie par la municipalité et avec la présence de M. Massimo Avellino, inspecteur municipal en voirie. Pour le lac Rochon, l'inventaire a été effectué en compagnie de M. Philippe Prioriello, bénévole et président de *l'Association des riverains du lac Rochon*. Pour tous les lacs, le protocole de détection des plantes aquatiques exotiques envahissantes du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) a été appliqué, et les données seront transmises via l'outil *Sentinelle* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui permet le suivi des espèces exotiques envahissantes.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>

L'ensemble du littoral a été inspecté en faisant le tour du lac à une distance de la rive ajustée en fonction de la profondeur optimale pour la croissance du myriophylle à épi. Lorsqu'une plante aquatique avait l'apparence générale du myriophylle à épi ou qu'il subsistait un doute, un échantillon était prélevé au moyen d'un râteau et identifié. De plus, le biologiste portait une attention particulière à la présence de tiges flottantes ou échouées de myriophylle à épi, qui sont caractéristiques des lacs atteints. En général, les inventaires ont été réalisés par temps ensoleillé, permettant une bonne visibilité des plantes aquatiques submergées et émergentes.

Afin de bonifier les résultats de l'étude et fournir à la municipalité des informations complémentaires en ce qui concerne l'état général de ses plans d'eau, des tests de transparence de l'eau au moyen d'un disque de Secchi ont aussi été réalisés sur tous les lacs à l'exception du lac à Barbottes. Ces résultats ponctuels de transparence sont fournis à titre

indicatif et ne constituent pas des données robustes scientifiquement, étant donné que les mesures de transparence doivent être prises régulièrement, soit une dizaine de fois entre les mois de juin et octobre, pour en dégager une moyenne. Malgré leurs limites, les résultats sont intéressants et permettent de bonifier les données existantes dans le cas du lac Marie-Louise, et de combler l'absence de données pour les autres lacs. Les plantes aquatiques dominantes et leur abondance ont aussi été relevées à titre indicatif pour établir un aperçu rapide des espèces présentes dans les lacs à l'étude. De plus, des photos ont été prises sur chaque lac et seront remises à la municipalité.

3. RÉSULTATS

Le myriophylle à épi n'a été détecté sur aucun des huit lacs à l'étude

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR CHAQUE LAC

Cette section comporte une courte description générale de chaque lac, sa position par rapport à d'autres lacs dans les bassins versants concernés, ainsi qu'une photo satellite indiquant l'endroit où a été fait le test de transparence de l'eau, avec le résultat en mètres. Tel que mentionné plus haut, ces résultats uniques de transparence ne **peuvent pas permettre** d'établir le niveau trophique du lac parce que le nombre de données est insuffisant et que d'autres paramètres doivent également être mesurés en complément à la transparence. Malgré cette remarque importante, la figure 1 indique l'échelle de niveau trophique correspondant aux résultats de transparence et de d'autres paramètres. Elle est fournie à titre de repère.

Selon les critères de qualité de l'eau définis pour les principaux usages de l'eau, celui relié à la transparence indique qu'il n'existe aucune donnée minimale relative à la protection de la vie aquatique. Toutefois, pour assurer la protection des activités récréatives et de l'esthétique, l'eau doit être suffisamment limpide de manière à ce qu'un disque de Secchi y soit visible jusqu'à au moins 1,2 mètre de profondeur. Visitez le lien suivant pour de plus amples informations : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/criteres_eau/details.asp?code=S0459. Enfin, les plantes aquatiques dominantes qui ont été observées sont mentionnées.

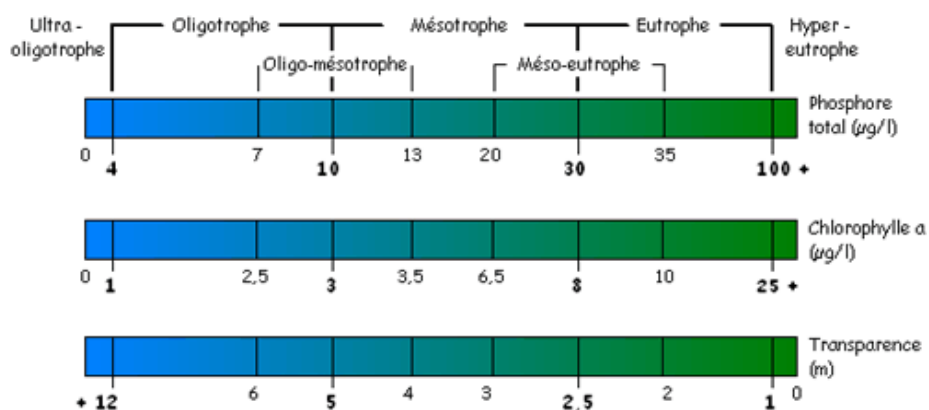
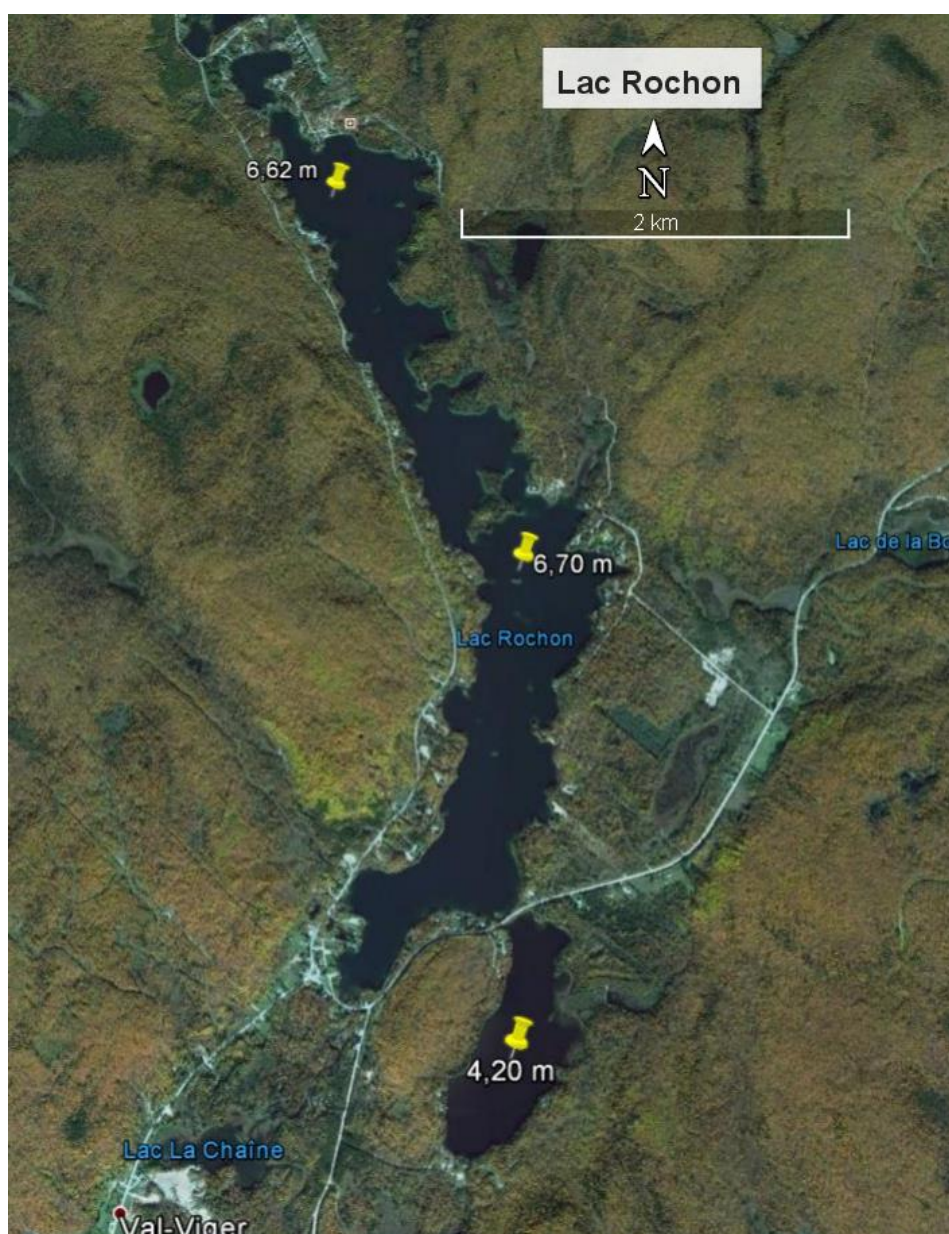


Figure 1. Diagramme de classement du niveau trophique des lacs (source MDDELCC)

LAC ROCHON

- Lacs situés en amont dans son bassin versant : Marie-Louise, Sarrazin, des Pins, à la Tortue.
- Lacs situés en aval : Marquis, Petit lac Kiamika (rivière Kiamika).
- Remarques générales : le lac comporte plusieurs îles et hauts-fonds. La grande majorité de ses rives sont habitées. Il existe deux rampes de mises à l'eau municipales au lac, situées à chacune des extrémités du plan d'eau, en plus d'un camping. Les baies situées à l'extrême nord et à l'extrême sud peuvent être considérées comme des bassins distincts physiquement séparés du bassin central du lac, respectivement par un haut-fond et un ponceau. Visuellement, la transparence de l'eau est excellente. Le littoral est généralement abrupt et seuls quelques secteurs peu profonds comportent des herbiers dominés en alternance par l'ériocaulon aquatique, le rubanier flottant, le potamot à grandes feuilles et le potamot à feuilles de graminées.



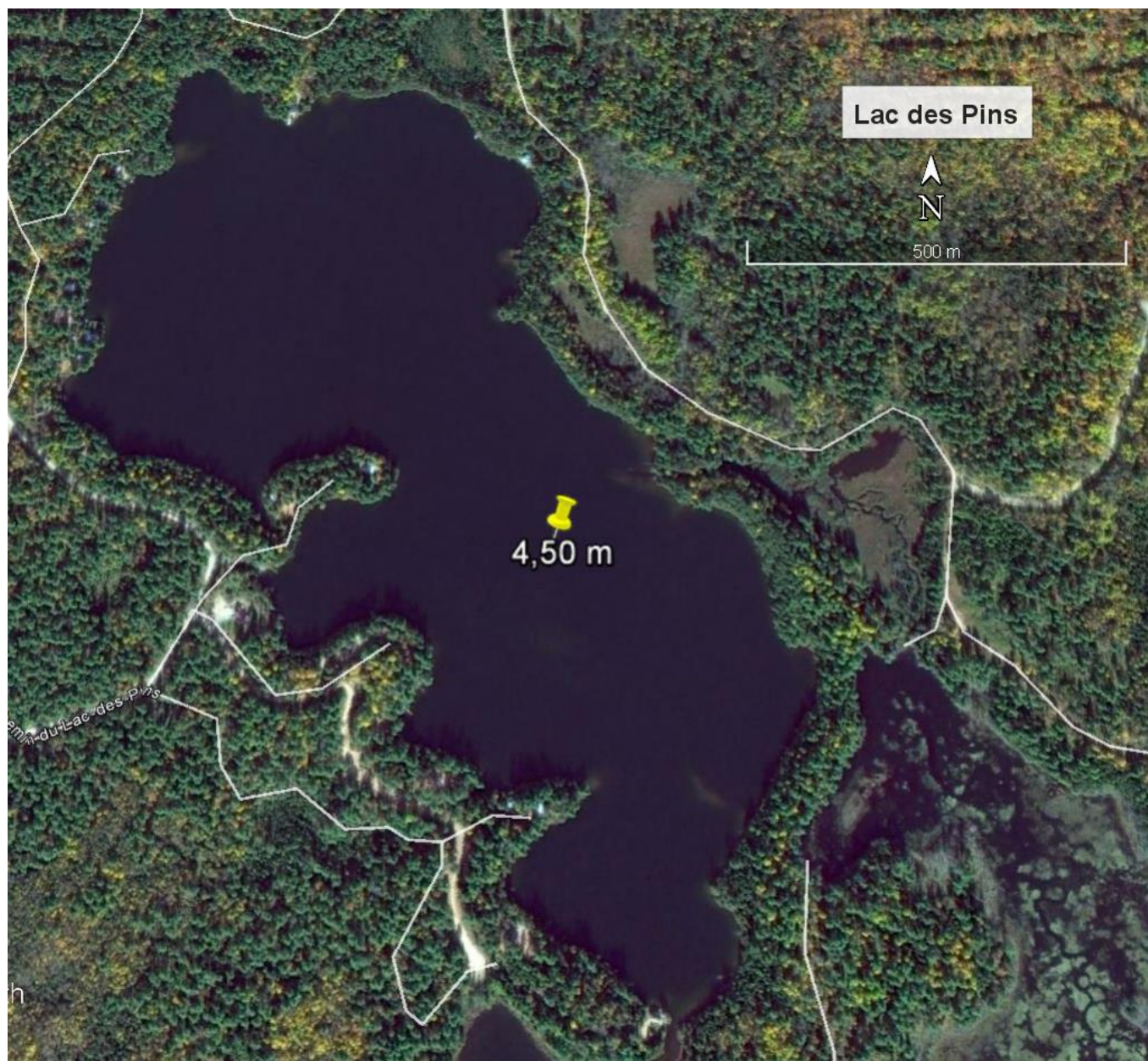
- Lacs situés en amont dans son bassin versant : Sarrazin, des Pins, à la Tortue.
- Lacs situés en aval : Rochon, Petit lac Kiamika (rivière Kiamika).
- Remarques générales : lac dont la majorité des rives sont habitées. Aucune rampe de mise à l'eau aménagée. Visuellement, la transparence de l'eau est excellente : on distingue nettement le fond à au moins 4 mètres de profondeur. Le littoral est généralement abrupt et les plantes aquatiques y sont très peu abondantes, mis à part la partie sud-ouest du lac qui est peu profonde. Quelques secteurs comportent des herbiers dominés en alternance par l'ériocaulon aquatique, le potamot à grandes feuilles et le potamot à feuilles de graminées.



- Lacs situés en amont dans son bassin versant : aucun, il s'agit d'un lac de tête.
- Lacs situés en aval : des Bleuets. Les eaux de ces deux lacs rejoignent la rivière du Lièvre via le cours d'eau Pérodeau.
- Remarques générales : lac avec des rives majoritairement à l'état naturel et ne comportant aucune rampe de mise à l'eau publique. Il est constitué de deux bassins distincts, soient le bassin principal situé au sud où l'on retrouve peu de plantes aquatiques, et une petite baie allongée très peu profonde située au nord du lac, qui est entièrement colonisée par les plantes aquatiques. Visuellement, la transparence de l'eau est assez bonne. Seuls quelques secteurs peu profonds comportent des herbiers dominés en alternance par l'ériocaulon aquatique, le rubanier flottant et le nymphéa odorant.

La carte est présentée dans la page précédente.

- Lacs situés en amont dans son bassin versant : à la Tortue.
- Lacs situés en aval : Sarrazin, Marie-Louise, Rochon, Marquis, Petit Kiamika (rivière Kiamika).
- Remarques générales : lac majoritairement à l'état naturel comportant une rampe de mise à l'eau publique, avec les résidences concentrées du côté ouest. Visuellement, la transparence de l'eau est assez bonne. Les plantes aquatiques sont peu abondantes et dominées par le potamot à feuilles de graminée.



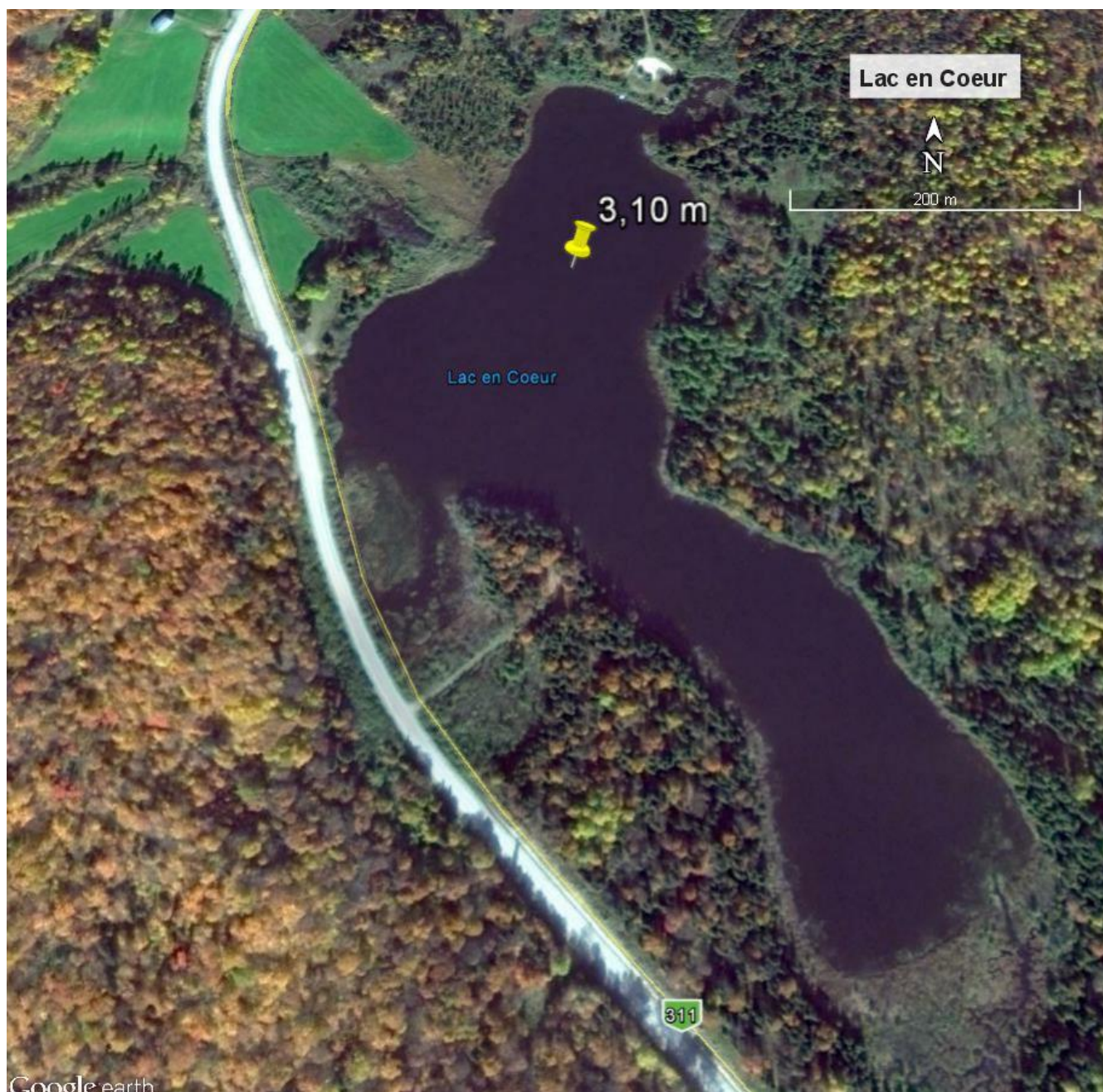
LAC À BARBOTTES

- Lacs situés en amont dans son bassin versant : en Cœur.
- Lacs situés en aval : Saint-Paul.
- Remarques générales : lac dont les rives sont complètement à l'état naturel et ne comportant aucune rampe de mise à l'eau publique ni chemin d'accès. L'unique accès pour une embarcation est en remontant la décharge du lac à partir du lac Saint-Paul, qui comporte trois obstacles (deux barrages de castor et une île flottante). Le lac est très peu profond et presque entièrement colonisé par les plantes aquatiques, ce qui en fait un lac ayant la plupart des caractéristiques d'un grand étang à un stade avancé d'eutrophisation naturelle. Le lac à Barbottes est ceinturé de vastes milieux humides parfois constitués de tourbe flottante à proximité du plan d'eau. Les plantes aquatiques dominantes sont le potamot à larges feuilles, le potamot à feuilles de graminées, la brasénie de Schreber l'utriculaire vulgaire, le grand nénuphar jaune et le nymphéa odorant. Compte tenu de la présence de plantes aquatiques dans toute la colonne d'eau, le test de transparence n'a pas été réalisé.



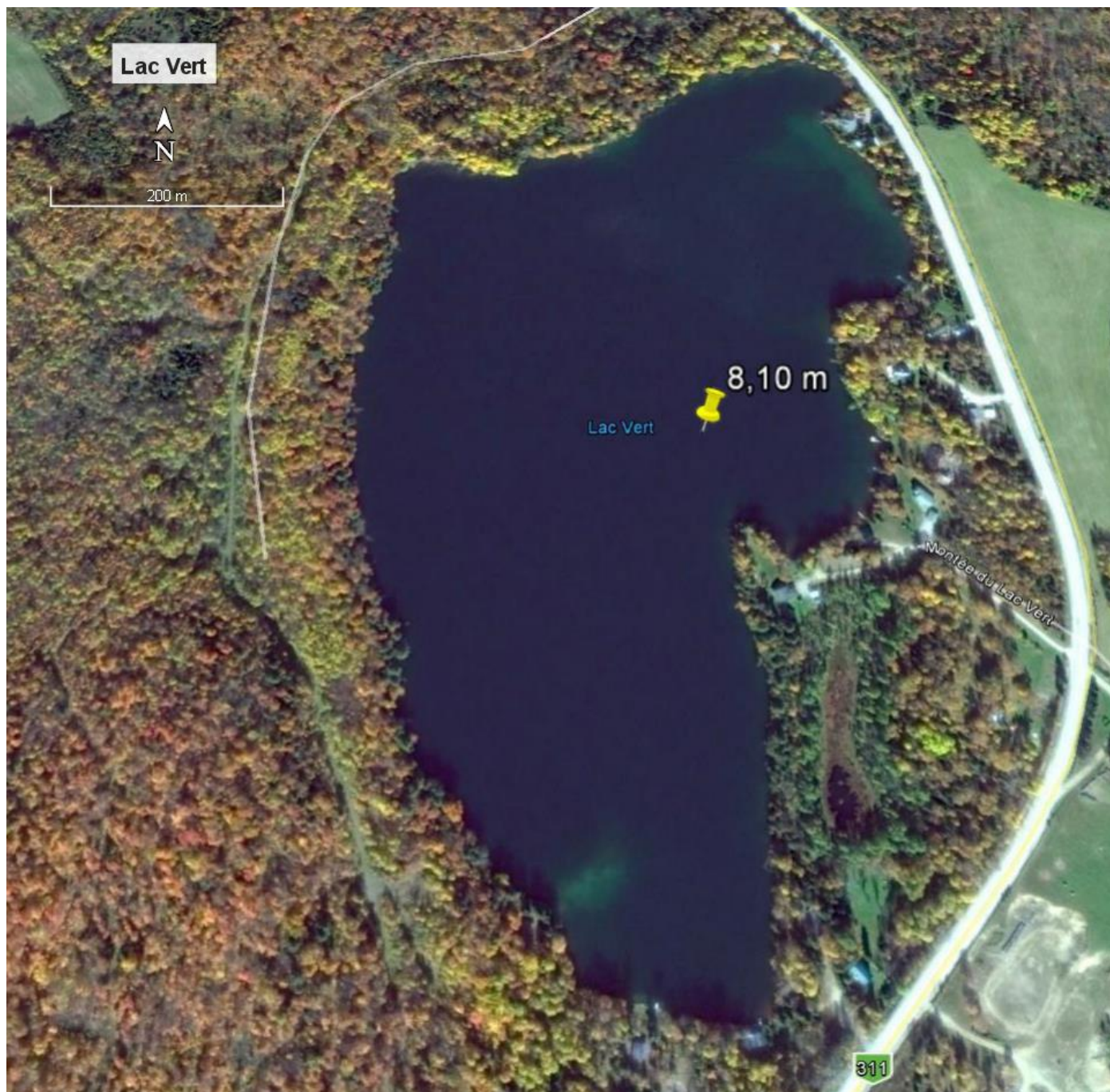
LAC EN COEUR

- Lacs situés en amont dans son bassin versant : aucun, il s'agit d'un lac de tête.
- Lacs situés en aval : à Barbottes, Saint-Paul.
- Remarques générales : lac dont les rives sont très majoritairement à l'état naturel, sans résidences riveraines et ne comportant aucune rampe de mise à l'eau publique. Visuellement, la transparence de l'eau est mauvaise. Les plantes aquatiques sont très abondantes, en particulier dans la moitié sud du lac. Le lac est dominé par le potamot de Richardson et secondement, par le potamot à feuilles de graminée, le grand potamot et le rubanier flottant.

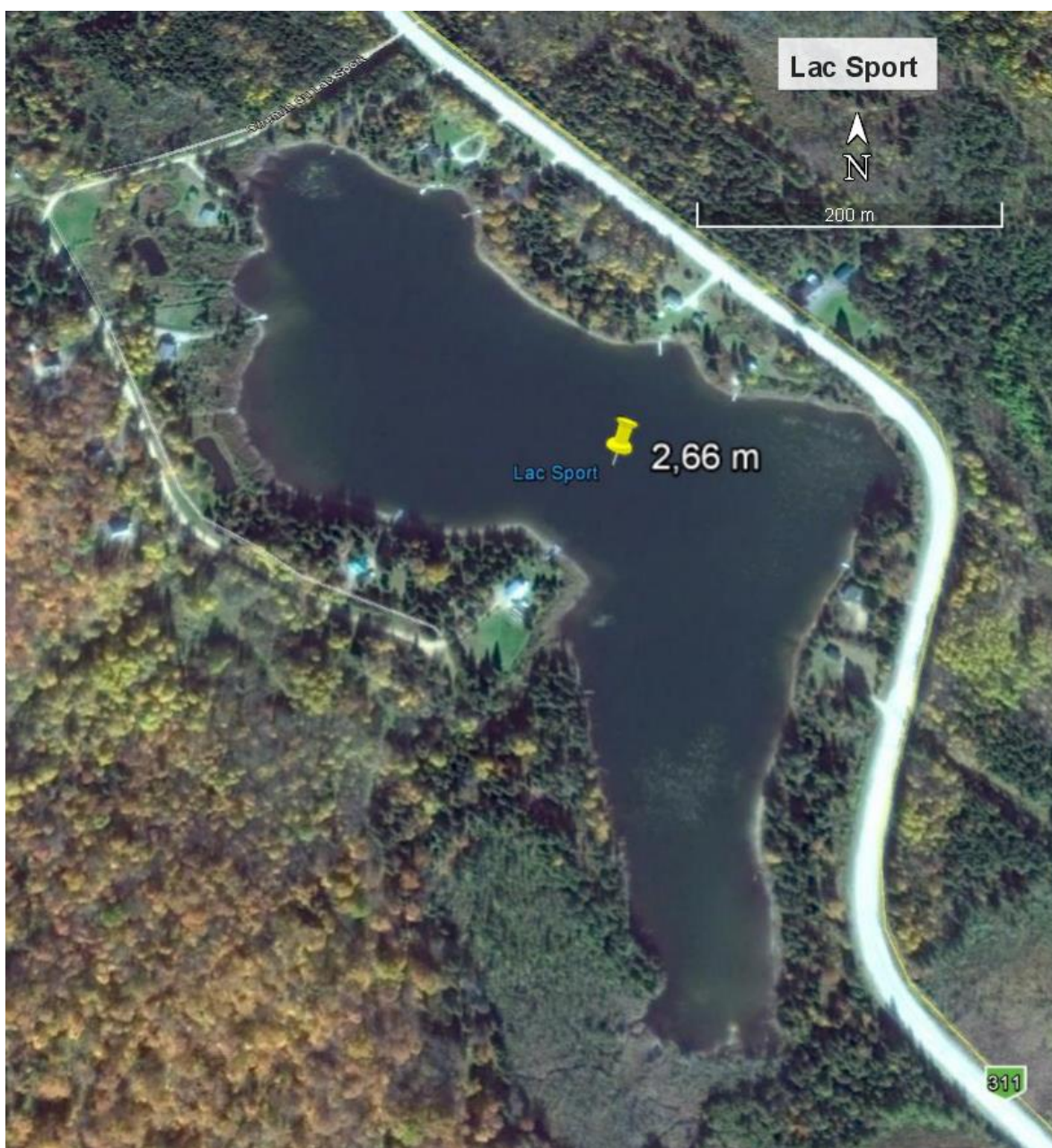


LAC VERT

- Lacs situés en amont dans son bassin versant : aucun, il s'agit d'un lac de tête.
- Lacs situés en aval : Saint-Paul.
- Remarques générales : Sur près de la moitié du lac, les rives sont habitées, alors qu'elles sont à l'état naturelles sur l'autre moitié. Il n'y a aucune rampe de mise à l'eau publique aménagée. Visuellement, la transparence de l'eau est exceptionnelle. L'eau a effectivement une coloration verdâtre évidente. Les plantes aquatiques y sont très rares et le littoral est très escarpé.



- Lacs situés en amont dans son bassin versant : aucun, il s'agit d'un lac de tête.
- Lacs situés en aval : aucun, le lac est à la tête du bassin versant du cours d'eau Desjardins, qui se jette dans la rivière Kiamika en aval du village de Chute-Saint-Philippe.
- Remarques générales : lac peu profond, dont les rives sont habitées sur un peu plus de la moitié du périmètre, ne comportant aucune rampe de mise à l'eau publique aménagée. Visuellement, la transparence de l'eau est mauvaise. La majeure partie du lac est colonisée par les plantes aquatiques. Les espèces dominantes sont le potamot à feuilles de graminée, le potamot flottant, le nymphéa odorant et l'utriculaire vulgaire.



5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'inventaire du myriophylle à épi sur les huit lacs désignés par la municipalité a démontré que cette plante aquatique exotique envahissante n'est pas présente dans ces lacs. Il est donc très important de préserver ces lacs contre une éventuelle introduction de l'espèce, en particulier dans le contexte où en plus du lac Saint-Paul, plusieurs lacs de villégiature de la région sont touchés. L'accessibilité à une station de lavage des embarcations à proximité de ces lacs est recommandée. De plus, une sensibilisation accrue des usagers quant à l'importance d'effectuer l'inspection visuelle et le lavage des embarcations, des moteurs et des remorques devrait être réalisée.

Liens intéressants à consulter :

Vidéo du Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs :

https://www.youtube.com/watch?v=yrUpBbFyzDY&feature=youtu.be&list=PLbZiVHZDG8WTtbhcllyqc2ucRjMOKbo_F3

Dépliant du COBALI

<http://www.cobali.org/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/D%C3%A9pliant%20Myriophylle%202015.pdf>

Dépliant du Conseil régional de l'environnement des Laurentides

http://www.crelaurentides.org/images/images_site/documents/guides/Guide_Myriophylle_FR.pdf